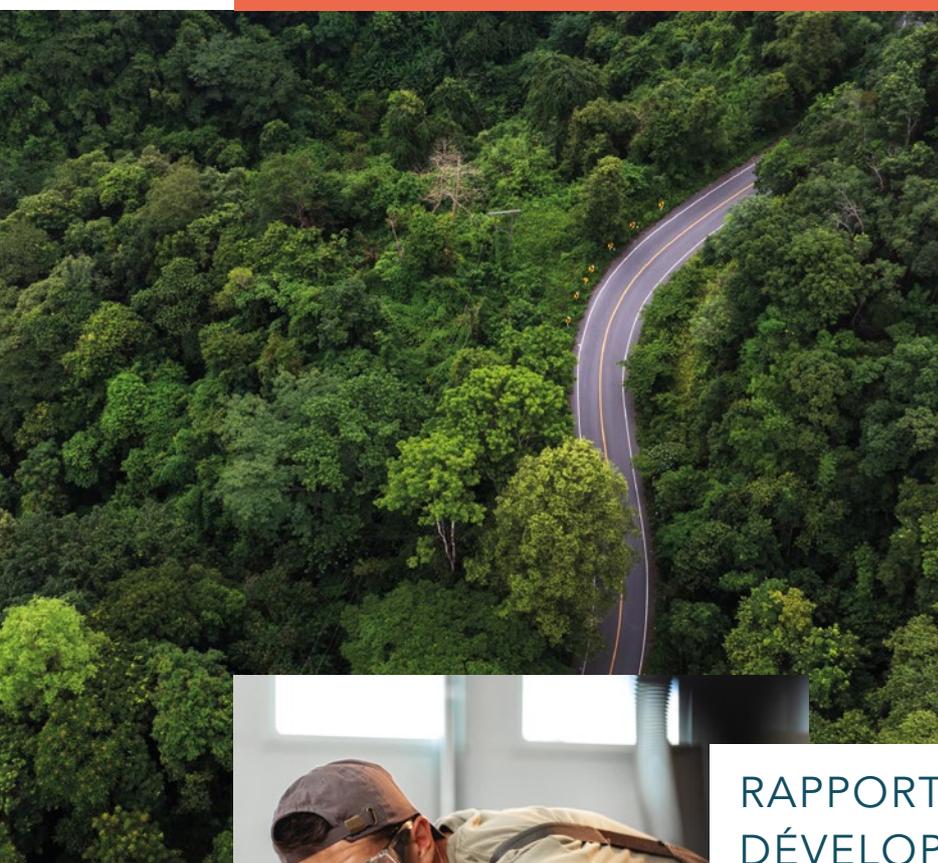


SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PME



RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2024



**REGARDS
CROISÉS** P.3

**FAITS
MARQUANTS** P.4

PERSPECTIVES P.15

1

P.5

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DURABLE ET RESPONSABLE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Filières REP : les 30 propositions de la CPME 5
- Vers une réglementation adaptée des emballages 6
- Déployer une économie de la fonctionnalité opérationnelle 6

ÉNERGIE ET CLIMAT

- Stratégie énergie-climat : la contribution de la CPME 7
- Adaptation : le cahier d'acteur de la CPME 8

BIODIVERSITÉ ET EAU

- Concilier biodiversité et activités économiques 9
- Plan eau : préserver la compétitivité des PME 9
- Roquelaure « Entreprises & Biodiversité » 9
- Matinale Biodiversité : accompagner les PME 10
- Zoom sur des PME inspirantes 10

2

P.11

CONSTRUIRE UNE POSITION RSE ENSEMBLE

- Matinale CSRD : vers plus de performance et d'innovation 11
- Porter la voix des PME dans le cadre de la CSRD 12
- Enseignements du « test PME » sur la CSRD 12

3

P.13

REPRÉSENTER LES PME

- Plateforme RSE : la feuille de route portée par la nouvelle présidence 13
- La CPME au sein des instances représentatives 14
- CNB : les contributions de la CPME 14



Nous prendrons toute notre part pour libérer l'action des PME.

Amir Reza-Tofighi
Président de la CPME
depuis le 21 janvier 2025



Depuis 10 ans, la transition écologique et son accélération figurent parmi les orientations stratégiques de la CPME. Les résultats obtenus par François Asselin constituent un précédent en la matière. Je ne citerai ici que la **concertation paritaire sur la RSE menée en 2017** par la CPME, et signée avec les cinq centrales syndicales de salariés, qui marque une étape importante dans les échanges que nous pouvons avoir entre partenaires sociaux sur ces sujets. Elle a également montré la **volonté commune**, du côté patronal comme salarial, **d'accompagner les branches professionnelles et les entreprises** dans ce mouvement.

Assurer la **souveraineté économique et écologique** de la France est un enjeu pour lequel nous devons nous **investir à court, moyen et long termes**. Les propositions portées par la CPME doivent être ambitieuses, mais rien ne se fera sans le financement nécessaire et l'engagement plein et entier des entreprises en matière de **décarbonation** et **d'accélération de la transition écologique**.

La dette publique, que nous connaissons, est un obstacle que nous devons lever collectivement. Nous prendrons toute notre part pour libérer l'action des PME, leur capacité d'innovation, et ce, dans l'hexagone comme dans nos territoires océaniques !



J'ai eu à cœur, durant les deux mandats que j'ai exercés à la tête de la CPME, de sensibiliser les TPE-PME aux **enjeux écologiques et sociétaux**, de les accompagner sur le chemin de la **RSE**, de les convaincre que s'impliquer sur les **enjeux ESG⁽¹⁾** n'était pas réservé aux seules grandes entreprises. Et je crois avoir été entendu par les fédérations professionnelles et les unions territoriales. Aujourd'hui, elles sont majoritaires à avoir **engagé des démarches RSE sectorielles** ou à avoir **mis en place des dispositifs qui embarquent leurs adhérents sur la voie incontournable de la durabilité**.

Mais l'enfer étant souvent pavé de bonnes intentions, beaucoup de « fausses bonnes idées » ou d'objectifs inatteignables ont fait autant de mal aux entreprises qu'à la cause de la RSE. Je pense évidemment au **reporting extra-financier**, qui est un objectif que nous devons tous avoir en ligne de mire, mais pas à n'importe quel prix, à l'heure où le contexte économique et géopolitique ne fait aucun cadeau aux entreprises. Revenons toujours au principe de réalité qui doit tous nous guider, entrepreneurs, décideurs publics et partenaires sociaux. Nous en sortons tous gagnants !

Revenons toujours au principe de réalité.

François Asselin
Président de la CPME
2015-2025



JANVIER

9/01

Lancement du groupe de travail Gouvernance du « **Roquelaura Entreprises & Biodiversité** »

26/01

Réunion du comité de durabilité de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sur la **CSRD**⁽¹⁾

FÉVRIER

8/02

Réunion de travail avec le gouvernement sur l'**adaptation des entreprises au changement climatique**

29/02

Commission Environnement et Développement Durable (CEDD)

MARS

13/03

Réunion du comité des partenaires entreprises de l'ADEME⁽²⁾

AVRIL

18/04

Jury du programme « **Entreprises engagées pour la nature** » de l'Office français de la biodiversité (OFB)

29/04

Restitution du « **test PME** » de la norme volontaire CSRD⁽¹⁾ avec la **ministre déléguée des PME, Olivia Grégoire**

MAI

15/05

Rencontre avec la direction générale de l'énergie (ENER) et la direction générale de l'action pour le climat (CLIMA) de la Commission européenne sur le **semestre européen en matière de transition écologique**

27/05

Participation au test de la formation flash sur l'**adaptation au changement climatique (ADEME & Comité 21)**

JUIN

4/06

Matinale CSRD⁽¹⁾ « **RSE et CSRD : au service de la performance globale des PME ?** »

27/06

Commission Environnement et Développement Durable (CEDD)



JUILLET

10/07

Groupe de travail du Conseil national de la consommation (CNC) sur l'**économie de la fonctionnalité**

SEPTEMBRE

3/09

Rencontre avec le Commissariat général au développement durable (CGDD)

23/09

Atelier avec l'*European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)* sur la **norme volontaire pour les PME non cotées (VSME)**⁽³⁾



OCTOBRE

11/10

Matinale Biodiversité « **Biodiversité et PME : pourquoi et comment intégrer ces enjeux au sein des PME ?** »

28/10

Réunion avec la Direction générale des Entreprises (DGE) sur la **CSRD**⁽¹⁾

NOVEMBRE

4/11

Rencontre avec le **cabinet d'Antoine Armand, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie** sur la **simplification de la CSRD**⁽¹⁾

18/11

Réunion avec **Pascal Canfin, député européen** sur la **CSRD**⁽¹⁾

DÉCEMBRE

4/12

Rencontre avec la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (FISMA) et **Stéphane Séjourné, commissaire européen**, sur la **CSRD**⁽¹⁾

12/12

Vote de l'avis du conseil national de la transition écologique (CNTE) sur la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** et la **Stratégie de développement des mobilités propres (SDMP)**

20/12

Échange avec le CGDD sur l'**adaptation au changement climatique**



⁽¹⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive ⁽²⁾ Agence de la transition écologique ⁽³⁾ Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings

1

Promouvoir une économie durable et responsable



ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Filières REP : les 30 propositions de la CPME

Trois organismes d'État ont été chargés d'examiner la performance et la gouvernance des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) afin d'envisager une potentielle réforme. À ce titre, la CPME a été auditionnée par la Mission d'Inspection Générale et a rencontré, avec une délégation de fédérations professionnelles adhérentes, le Directeur Général de la Prévention des Risques (DGPR) du ministère de la Transition écologique pour **alerter sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des filières REP, notamment :**

- la **complexité** accrue du fonctionnement des filières REP et de la Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CifREP),
- les **défaillances** dans la régulation des filières REP,
- les **insuffisances** dans la bonne pratique des missions des éco-organismes.

Avant que la mission d'inspection ne rende son rapport en juillet, la CPME a formulé 30 recommandations, telles que :

- **assouplir le calendrier réglementaire** et de mise en œuvre des nouvelles filières REP afin de favoriser une approche plus progressive. La CPME a ainsi souligné le besoin de visibilité et de stabilité du cadre juridique pour les entreprises,
- **assurer une bonne articulation** entre les exigences réglementaires françaises et européennes et ne pas surtransposer le droit européen,
- **rationaliser la gouvernance** des filières REP en associant le ministère de l'Économie aux travaux de la CifREP,
- **introduire plus de souplesse** dans la mise en œuvre des filières REP et de reconnaître les spécificités de chaque filière,
- **assurer des conditions de traitement équitables** en sanctionnant davantage les fraudeurs et en améliorant le fonctionnement des éco-modulations.



Caroline Hupin
Déléguée Générale de la Fédération des Magasins de Bricolage et de l'aménagement de la maison (FMB)

DES FILIÈRES REP PLUS OPÉRATIONNELLES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Les grandes surfaces de bricolage sont concernées et pleinement investies dans 12 filières REP (emballages, piles et accumulateurs, équipements électriques et électroniques, papiers, textiles, ameublement, produits chimiques, articles de bricolage et de jardin, jouets, matériaux de construction, huiles minérales, cartouches de gaz) et ont donc éprouvé le système.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) fêtera ses 5 ans en 2025, avec pour ambition de développer le système des filières censé organiser au mieux la fin de vie et le recyclage des produits.

Si ces filières ont le mérite de mettre tous les acteurs autour de la table et de responsabiliser le producteur, comme le consommateur et les opérateurs de déchets, elles peuvent gagner en efficacité. Pour cela, elles se doivent d'être plus opérationnelles en passant par plus de pragmatisme, de réalisme, d'autonomie et de simplification pour atteindre les objectifs fixés.





Vers une réglementation adaptée des emballages

Très active sur ce sujet, la CPME a suivi de près l'élaboration du règlement relatif aux emballages et déchets d'emballages visant à réduire leur quantité et favoriser leur recyclage. Ce texte fixe des objectifs ambitieux, à savoir, **réduire la quantité d'emballages par habitant de 5 % d'ici 2030, de 10 % d'ici 2035 et de 15 % d'ici 2040 par rapport à la quantité produite en 2018.**

De nombreuses obligations de réemploi sont également listées, se limitant à certains produits comme les boissons, les emballages dédiés au transport de produits, etc.

La CPME a mené des actions qui ont permis **d'exempter plusieurs emballages**, à commencer par l'exclusion du champ d'application des emballages en bois léger, utilisés notamment par les fromagers, car à ce jour, aucune filière de recyclage n'existe en France pour ces emballages. C'est une première victoire.

S'agissant des obligations de consigne et de réemploi des emballages, la CPME a obtenu l'exemption pour des produits viti-vinicoles et des spiritueux. Ces bouteilles sont conservées sur de longues durées, ce qui empêche un réemploi efficace.



Pierre Gogin

Président de la Commission Développement Durable de l'UNION des ENTREPRISES Sport & Cycle (USC)

CHANGEMENT DE MODÈLE

Les entreprises du sport et de la mobilité active font aussi face aux défis environnementaux et sociétaux. Pour y répondre, leur chiffre d'affaires devra majoritairement reposer sur la valeur d'usage et de services prolongeant la durée de vie des produits. L'économie de la fonctionnalité nécessite des investissements sur le long terme et la durabilité, la réparabilité, le partage des produits peuvent contrarier les critères d'image et de mode. L'USC a participé à ces travaux et accompagne ses adhérents en organisant des événements tels que l'ECOSPORT AWARDS et l'ECOSPORT DAY. Deux adhérents de l'USC, déjà engagés sur ces sujets, ont été auditionnés.



Les travaux engagés par le CNC pour une économie de la fonctionnalité opérationnelle

Le Conseil national de la consommation (CNC), dont la CPME est un membre actif, a engagé des travaux et publié un rapport sur l'économie de la fonctionnalité. Elle se définit comme un modèle économique construit autour de la mise à disposition d'un usage ou d'une fonctionnalité plutôt que sur la possession d'un bien. « Le consommateur paye un service rendu, le plus souvent à l'aide d'un bien dont il a l'usage mais qui reste propriété de l'entreprise proposant le service utile au consommateur [...] ».

Après avoir entendu les professionnels concernés, le CNC a identifié les difficultés rencontrées par les différents secteurs d'activité mais a également souligné dans le rapport, des **leviers de développement de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC)** auprès des consommateurs. Sollicités pour un avis, les deux collègues représentés au CNC (professionnels et consommateurs) ont émis des recommandations telles que **mieux faire connaître l'économie de la fonctionnalité** au grand public ou **assurer un niveau de transparence élevé** de la souscription d'assurance, etc.



CONSULTER LE RAPPORT



ÉNERGIE ET CLIMAT

La contribution de la CPME aux travaux de la SFEC

La CPME a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) qui vise à traiter les enjeux de la décarbonation, ainsi qu'à renforcer l'articulation nécessaire entre les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elle se compose ainsi de trois documents de planification qui ont été soumis à la consultation publique :

- la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les orientations et priorités d'actions pour la **gestion de l'ensemble des formes d'énergie** pour les 10 années à venir. Elle est suivie en annexe de la Stratégie de développement des mobilités propres (SDMP), qui décline des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur des transports.
- la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) donne des orientations pour mettre en œuvre la **transition vers une économie bas-carbone** dans tous les secteurs d'activité.
- le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) permet de préparer la France à une **hausse potentielle des températures de 4 °C au niveau national en 2100** en proposant des actions d'adaptation.

Prenant en compte les retours de ses adhérents, la CPME a contribué à la consultation publique sur la PPE, la SDMP et la SNBC en déposant deux cahiers d'acteurs. Elle a notamment rappelé que les entreprises ont besoin de **stabilité** et de **prévisibilité**, notamment en matière de prix de l'énergie, **d'accompagnement** et de **dispositifs financiers adaptés**, d'une nécessaire **territorialisation** de la planification énergétique et de la prise en compte des **spécificités sectorielles**.



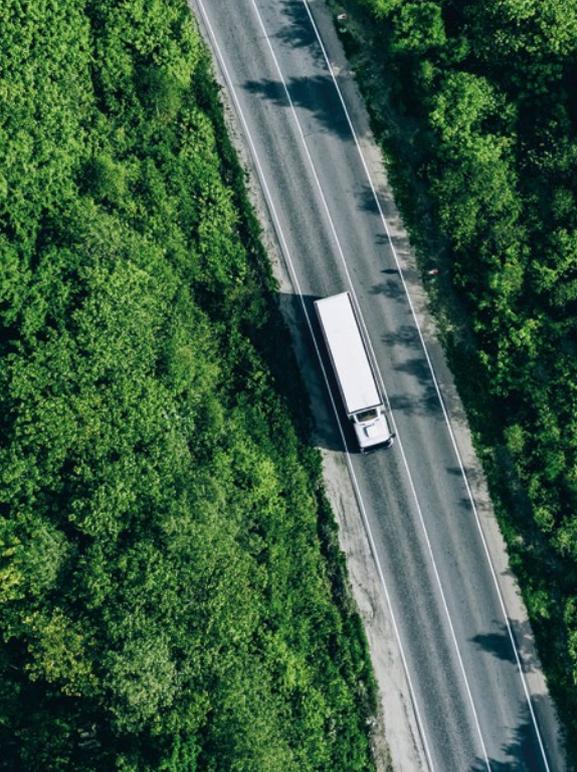
VOIR LES CAHIERS D'ACTEURS DÉPOSÉS (N°274 ET N°275)

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



POUR UNE POLITIQUE DE VERDISSEMENT DES FLOTTES PROFESSIONNELLES INCITATIVE

Le Parlement s'est emparé de ce sujet à travers l'examen de deux propositions de loi déposées par les députés Damien Adam et Olga Givernet. À l'occasion des auditions auxquelles elle a participé, la CPME a regretté la réévaluation des objectifs intermédiaires de verdissement des flottes automobiles des entreprises dans un contexte défavorable à cette ambition. La **disponibilité des véhicules décarbonés est encore limitée et inadaptée aux besoins des professionnels**. La Confédération a également dénoncé les sanctions prévues, particulièrement lourdes, et a plaidé pour une **politique véritablement incitative**. Enfin, la CPME a souligné l'impact de ces dispositions sur les acteurs automobiles français et la nécessité d'aligner le calendrier réglementaire sur le rythme de renouvellement des flottes.



CONSULTER LE
CAHIER D'ACTEUR
CPME

Participation de la CPME aux travaux du conseil national de la transition écologique

En 2024, les travaux du conseil national de la transition écologique (CNTE) ont été riches. La CPME a participé, entre autres, à la rédaction d'un avis sur le **projet de loi relatif à la souveraineté énergétique de la France**. Elle a également porté la position de ses membres dans un avis sur la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** et sur le **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)**.

Ce dernier document a fait l'objet d'une mise en consultation publique, à laquelle la CPME a participé. Elle a tenu à rappeler aux pouvoirs publics la nécessité de posséder un système assurantiel solide, de renforcer les moyens du fonds Barnier (FPRNM⁽¹⁾) et a également alerté sur le besoin d'accompagnement et de sensibilisation des PME.



Olivier Salleron
Président de la Fédération
Française du Bâtiment (FFB)

ADAPTER NOTRE PROFESSION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La FFB est, depuis longtemps, consciente des enjeux climatiques. Pour accélérer la dynamique, elle a développé une stratégie de long terme avec « Bâtir pour la planète » lors de la COP21⁽²⁾ de 2015. À chaque innovation, construction d'un bâtiment performant ou rénovation d'un bâtiment existant, notre profession s'engage dans la lutte contre les effets du changement climatique. Elle accompagne résolument ses adhérents, dans l'hexagone comme en Outre-mer, en leur fournissant des outils, comme des calepins de chantier pour adapter les bâtiments aux risques majeurs (inondations, sécheresses...) ou pour les aider à décarboner les chantiers avec les matériaux géo ou biosourcés et travailler en circuit court. La FFB agit pour forger de nouvelles propositions avec ses partenaires et notamment avec la CPME qui a un rôle fédérateur à jouer.

Avec le nouveau plan climat, la FFB salue la volonté de la France de donner à l'adaptation au changement climatique l'importance qu'elle mérite. Avec 25 des 51 mesures proposées, portant de façon directe ou indirecte sur les activités des entrepreneurs et des artisans du bâtiment, notre fédération sera active dans sa phase de mise en œuvre.



Florence Berthelot
Déléguée Générale de
la Fédération Nationale des
Transports Routiers (FNTR)

DÉCARBONATION : UNE APPROCHE RÉALISTE POUR LE SECTEUR DU TRANSPORT

La FNTR salue l'initiative de la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) qui représente une avancée significative vers une transition énergétique efficace. Si la décarbonation du secteur du Transport Routier de Marchandises (TRM) doit être accélérée dans la perspective d'atteindre les objectifs européens de neutralité carbone à horizon 2050, cela doit en revanche se faire de manière pragmatique, durable et juste. Il faut aussi prendre en considération les réalités économiques des entreprises et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. La SFEC constitue ainsi un cadre essentiel pour construire un avenir énergétique responsable et assurer l'adaptation de notre économie aux impacts du changement climatique.



⁽¹⁾ Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

⁽²⁾ Conférence des Parties de 2015 sur les changements climatiques

BIODIVERSITÉ ET EAU

Concilier biodiversité et activités économiques

Depuis plus de 10 ans, la CPME incite les PME à se pencher sur la question de la biodiversité. La Confédération est convaincue que les PME doivent s'emparer de ce sujet car il **existe une réelle interdépendance entre la biodiversité et leurs activités** (fourniture de matières premières, d'énergie, source d'innovation, etc.).

Afin de donner une meilleure visibilité aux enjeux et à son action en la matière, la CPME a décidé, dans le cadre de son groupe de travail Eau/Biodiversité, de publier sa position. En effet, il lui paraît fondamental de **partager sa vision sur ces enjeux primordiaux dans un contexte de disparition des espèces**. Les PME ont un rôle à jouer dans cette **préservation du vivant** afin de poursuivre leurs activités économiques et protéger les ressources dont elles ont besoin pour prospérer.



Pour un plan eau qui n'entrave pas la compétitivité des PME

Le plan eau, lancé en 2023 afin de **réduire la consommation d'eau du territoire de 10 % d'ici 2030**, prévoit diverses dispositions, dont certaines concernent directement les entreprises (exemple : réduction des consommations d'eau dans les bâtiments). La CPME effectue un suivi des arrêtés prévoyant la **réutilisation des eaux usées traitées**, mais également les **arrêtés sécheresse** édictés au niveau national. Dans le cadre du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT), la CPME a rappelé son soutien à la **sobriété hydrique**, tout en soulignant que ces mesures ne devaient pas entraver la compétitivité des PME.

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



Laurent Bizot
Président de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep)

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE, DES TPE ET PME ENGAGÉES

La Stratégie nationale biodiversité (SNB) acte l'urgence de restaurer les écosystèmes et de repenser la ville. Préserver et restaurer la biodiversité ne se limite pas à favoriser la présence de la faune. Cela passe aussi par le développement de Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN), par le génie écologique ou encore une gestion optimisée de l'eau. Autant d'actions concrètes portées par les entreprises du paysage qui jouent un rôle clé dans cette transformation. Ensemble, continuons à faire de la biodiversité un levier de développement et de résilience pour nos territoires !

Roquelaure « Entreprises & Biodiversité » : pour des propositions réalistes

Lancée par Christophe Béchu et Sarah El Haïry, respectivement ancien ministre de la Transition écologique et ancienne Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, cette initiative vise à formuler des propositions afin de **mieux impliquer les acteurs économiques sur les enjeux de biodiversité**.



DÉCOUVRIR LES PROPOSITIONS

Constitué de huit groupes de travail (agroalimentaire, cosmétiques, bâtiment et construction, matériaux, textiles, énergie) dont deux transversaux (gouvernance et finance/banque/assurance), le **Roquelaure a porté plus de 150 propositions** rendues publiques en 2024.

Intégrée au groupe de travail Gouvernance, la CPME a veillé à porter la voix des PME afin d'aboutir à des **propositions pouvant être répliquables par tous**, notamment en rappelant le besoin en formation des dirigeantes et des dirigeants sur ces sujets techniques.



Matinale Biodiversité : accompagner les PME dans la prise en compte de la biodiversité

La CPME a organisé en octobre une matinale dédiée à la biodiversité intitulée : « Pourquoi et comment intégrer ces enjeux au sein des PME ? ». Animée par Guillaume de Bodard, Président de la Commission Environnement et Développement durable de la CPME, en présence de Catherine Guerniou, dirigeante de La Fenêtrière et grand témoin, l'événement a rassemblé une cinquantaine de participants autour de trois tables rondes :



1 APERÇU DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE, LE RAPPORT ENTRE GRANDS GROUPES ET PME

- **Intervention de Bertrand Galtier**, Vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB).
- **Rappel du contexte national et international** : l'existence de la Stratégie nationale biodiversité (SNB) et du cadre mondial pour la biodiversité.
- **Les liens entre PME et grands groupes au sein de la chaîne de valeur** : prise de parole de Romain Mouton, Président du Cercle de Giverny.



2 RETOURS D'EXPÉRIENCES CONCRETS

- **Partage d'expériences d'entreprises** : Sophie Dartois, responsable RSE et Communication de La Phocéenne de Cosmétique, et Fadel Bio Beri, responsable Environnement et Développement Durable de STB MATÉRIAUX.
- **Comment les fédérations peuvent agir, notamment à travers la réalisation de guides et de webinaires** : témoignage de Quentin Mettray, chargé de projet QSE de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep).



3 SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET CLÔTURE

- **Le programme « Entreprises engagées pour la nature »** : présentation par Lôra Rouvière, cheffe de service adjointe Mobilisation et accompagnement des entreprises et des territoires à l'Office français de la biodiversité (OFB).
- **Propositions de moyens pour agir concrètement** : Sylvain Boucherand, Vice-président de l'association Humanité et Biodiversité.
- **Conclusion et quelques perspectives détaillées (accompagnement, formation, etc.)** : Pierre-Yves Burlot, Président de l'association ORÉE.

Cette matinale a permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les TPE-PME pour identifier et prendre en compte les enjeux de biodiversité au sein de leurs activités.



Expression directe de la CPME : zoom sur des entreprises inspirantes

Dans son « Expression directe⁽¹⁾ » d'octobre, la CPME a rappelé que **50 % du PIB mondial dépend d'une biodiversité en bonne santé**. Deux entreprises ont témoigné des actions qu'elles ont mises en place et qui contribuent au développement de leurs activités.

- **La Fenêtrière, entreprise de menuiserie** dirigée par **Catherine Guerniou**, fabrique des **vitres anticollision pour les oiseaux**. Ce vitrage, à ce jour professionnel, pourrait être adapté à l'habitat individuel et permettre de développer une nouvelle gamme de produits.
- **Le golf du Haras de Jardj**, dirigé par **Régis Viateur**, installe des **ruches**, réutilise l'eau, et **plante des haies** pour préserver son site. Accompagné par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le site veille également à impliquer et sensibiliser ses salariés.



▲
DÉCOUVRIR
LA VIDÉO

2

Construire une position RSE ensemble



ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



Matinale CSRD : vers plus de performance et d'innovation

Le 4 juin 2024, la CPME a organisé une matinale intitulée « RSE et CSRD⁽¹⁾ : au service de la performance globale des PME ? ». Animée par Guillaume de Bodard, cette manifestation a réuni près de 150 personnes. La CPME est résolument engagée pour promouvoir la RSE comme vecteur de durabilité et de compétitivité pour les entreprises. Les secteurs professionnels et une majorité de PME l'ont intégrée dans leur stratégie, leur permettant de développer et de valoriser leur démarche ESG⁽²⁾. Dans les territoires, les PME ont montré leur capacité à innover et à s'adapter, mais elles doivent être soutenues dans leurs efforts. François Asselin, évoquant la directive CSRD⁽¹⁾ à la suite du « test PME » réalisé en avril, a pointé la complexité d'une telle démarche qui demande proportionnalité et simplification.

TABLE RONDE 1 : LES RETOURS D'EXPÉRIENCES

Elle a été l'occasion pour Catherine Guerniou, dirigeante de l'entreprise La Fenêtrière et Arnaud Habsieger, dirigeant d'Osborn Metals, de partager leurs motivations et les bénéfices à déployer une démarche RSE tout en mentionnant les défis qui subsistent, comme la reconnaissance de tels efforts par les marchés. Louis Natter, Président d'UNICEM entreprises engagées (UEE), a présenté le label RSE développé par son organisation et dans quelle mesure ce dispositif permet de se préparer au reporting extra-financier.



TABLE RONDE 2 : RÉGLEMENTATION ET SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Eric Duvaud, Directeur des normes de durabilité de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), a rappelé le contexte réglementaire de la CSRD⁽¹⁾. Florence Pradier, Directrice Générale de La Coopération Agricole, Valérie Combes-Santonja, Directrice de l'impact du Groupe BPCE et Philippe Kunter, Directeur du Développement Durable et de la RSE de Bpifrance, ont évoqué les défis liés à cette directive ainsi que les solutions d'accompagnement des entreprises. Ils ont souligné la nécessité d'un soutien accru face à des exigences croissantes et à une complexité des normes associées.

L'économiste Nicolas Bouzou a clos l'événement en ouvrant la réflexion sur de nouvelles perspectives et solutions face aux défis climatiques, géopolitiques et technologiques.

⁽¹⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive

⁽²⁾ Environnement, Social et Gouvernance



Sabrina Jean
Présidente de la CPME Gard

La CPME du Gard a lancé les Trophées Entreprises Responsables et Engagées pour soutenir et encourager les petites entreprises qui intègrent la RSE dans leur stratégie. L'objectif : promouvoir des actions concrètes et valoriser les chefs d'entreprises. Le résultat : une belle mobilisation et une reconnaissance forte pour celles et ceux qui façonnent un avenir durable. Un succès qui encourage à aller encore plus loin !

Porter la voix des PME dans le cadre de la CSRD⁽¹⁾

Fortement impliquée, la CPME a poursuivi ses travaux sur la directive CSRD⁽¹⁾ en 2024. Elle a été **particulièrement mobilisée, tant au niveau européen que national** (ANC⁽²⁾, pouvoirs publics, EFRAG⁽³⁾, SMEunited), pour **alerter sur les effets de ruissellement de la CSRD⁽¹⁾** sur les TPE-PME. Elle a activement agi auprès de l'EFRAG⁽³⁾ afin que la norme volontaire pour les PME non cotées (VSME⁽⁴⁾) soit la **plus adaptée possible aux réalités des petites et moyennes entreprises**. La Confédération est satisfaite de la rédaction de la norme telle que transmise à la Commission européenne en décembre 2024, pour laquelle elle a **obtenu de nombreuses simplifications**. Elle a continué de porter sa voix pour que la norme devienne le nouveau *cap in the value chain*⁽⁶⁾ pour **protéger les TPE-PME des demandes excessives** des banques et donneurs d'ordre. La CPME a également alerté sur la standardisation sectorielle en cours qui **constitue une lourdeur administrative supplémentaire**.



Eric Duvaud
Directeur des normes de durabilité de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

Les PME et les ETI reçoivent de plus en plus de demandes d'information ESG⁽⁵⁾ de la part de leurs clients et de leurs financeurs. Dans certains secteurs, elles doivent faire évoluer leurs produits et services ainsi que leurs pratiques opérationnelles pour répondre aux enjeux de la transition vers la durabilité. La norme d'application volontaire VSME⁽⁴⁾ propose un cadre simple pour mesurer, piloter et communiquer leur performance ESG⁽⁵⁾ tout en harmonisant les demandes d'information. La CPME joue un rôle clé dans le déploiement de cette norme, veillant à ce qu'elle réponde aux besoins spécifiques des PME, notamment en participant aux travaux de la Commission sur l'information de durabilité de l'ANC. Elle diffuse également les normes auprès des fédérations sectorielles. La prochaine étape consistera à développer des supports pédagogiques pour faciliter leur mise en œuvre.



Florence Pradier
Directrice Générale de La Coopération Agricole

Le défi de la CSRD⁽¹⁾, c'est de réussir à transformer la contrainte en opportunité, pour en faire un levier stratégique de performance durable. La RSE est la marque de fabrique des acteurs coopératifs en France, pionniers en la matière. En rendant visible cet engagement, la CSRD⁽¹⁾ inscrit les trois piliers fondamentaux de l'économie, du social et de l'environnement, au cœur du pilotage des entreprises. La Coopération Agricole accompagne cette transformation avec expertise et engagement, et outille ses adhérents dans la conduite de cette évolution réglementaire. Une réglementation qui gagnerait à être simplifiée et assouplie pour en faciliter l'appropriation. Avec ambition et pragmatisme, il s'agit en effet d'allier durablement transition et compétitivité, car l'une n'ira pas sans l'autre.

Les enseignements du « test PME » sur la CSRD

Demandé par la CPME, un « **test PME** » sur la CSRD a été réalisé par **12 entreprises engagées** en avril 2024. Sous l'égide de l'ancienne ministre des PME, Olivia Grégoire, ces entreprises de secteurs différents (cosmétique, conseil, bâtiment, industrie, etc.), ont pu tester la norme volontaire pour les PME non cotées (VSME⁽⁴⁾). Ce dispositif a permis de tirer de nombreux enseignements :

- certains indicateurs ont été jugés trop difficiles à renseigner ou inadaptés,
- la technicité du vocabulaire employé nécessiterait un accompagnement,
- certaines notions comme l'analyse de matérialité, ont été considérées comme peu ou pas accessibles.

Les résultats de ce test ont permis **d'enrichir la position officielle française et celle de la CPME**.

⁽¹⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive ⁽²⁾ Autorité des Normes Comptables ⁽³⁾ European Financial Reporting Advisory Group ⁽⁴⁾ Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings ⁽⁵⁾ Environnement, Social et Gouvernance ⁽⁶⁾ Cap de la chaîne de valeur

3

Représenter les PME



ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



Plateforme RSE : la feuille de route portée par la nouvelle présidence

Après une évolution de sa composition, et notamment de celle du pôle économique, la Plateforme RSE a élu un nouveau président en la personne de Guillaume de Bodard (CPME). Avec ce nouveau mandat, la Plateforme RSE s'est dotée d'une **nouvelle feuille de route stratégique** articulée autour de cinq axes de travail :

- l'influence et le plaidoyer,
- la communication,
- l'identification de thèmes pour les groupes de travail,
- le commerce équitable,
- les ressources et les moyens dédiés aux travaux.

À la suite de l'adoption d'un avis sur l'intégration des personnes réfugiées, la Plateforme a décidé de lancer un groupe de travail intitulé « **Entreprise responsable : le déploiement du reporting de durabilité (CSRD⁽¹⁾, etc.) est-il un des vecteurs de transformation de l'entreprise ?** », auquel la CPME participe activement. Une opportunité pour la Confédération de **partager son expertise sur la CSRD⁽¹⁾, les attentes des PME ainsi que ses propositions pour simplifier le reporting de durabilité**. Ce groupe de travail fait suite à l'organisation en début d'année du séminaire sur le « **Volet sociétal de la loi PACTE et CSRD⁽¹⁾. Complémentarités et synergies.** ».

⁽¹⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive

La CPME au sein des instances représentatives

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (CSPRT)

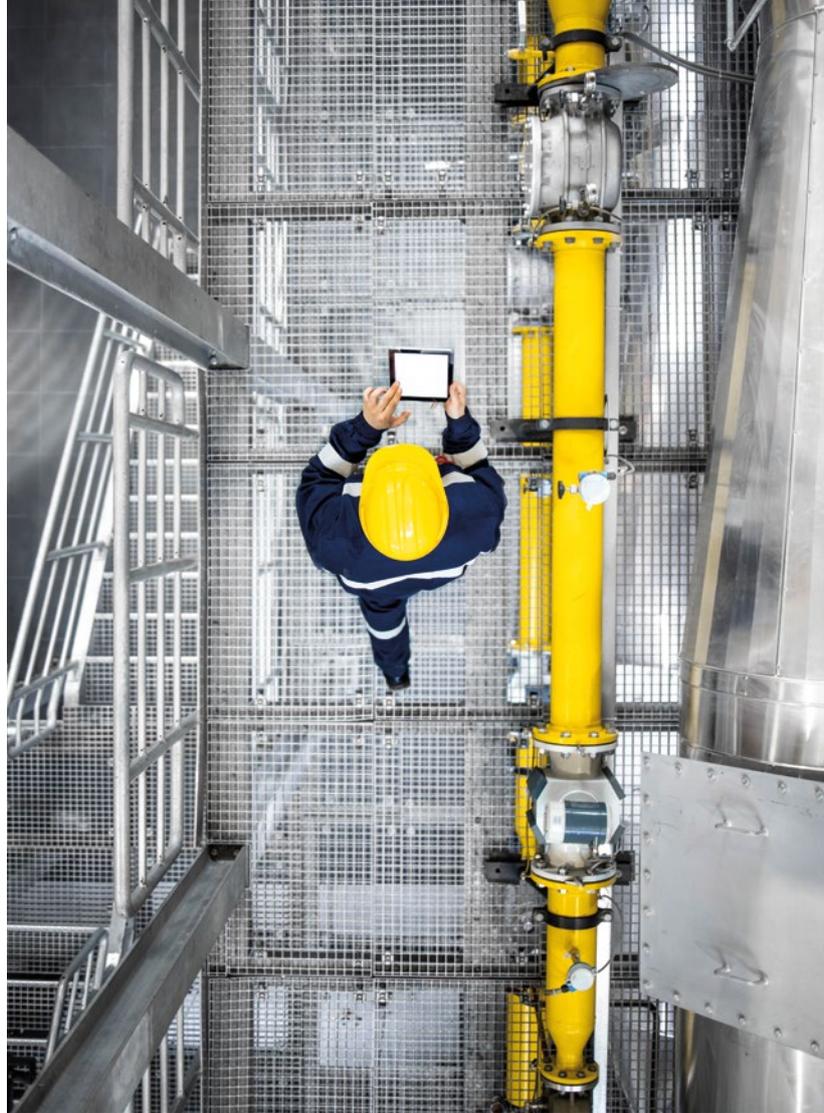
Cette instance s'est réunie très régulièrement pour aborder les meilleures techniques disponibles, la gestion des déchets, la lutte contre les accidents, etc. Ses membres ont notamment dû se prononcer sur certaines dispositions prévues par la **loi industrie verte**. La CPME a également alerté sur le risque que représentent certaines dispositions aux exigences compliquées à tenir pour les PME.

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CNTE)

Souveraineté énergétique de la France, Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) ont été les thèmes phares des avis rendus par le CNTE cette année. Détenant 2 sièges au sein de cette instance, la délégation de la CPME a été complétée par Ludovic Poyau, représentant l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH).

COMMISSION INTER-FILIÈRES REP (CifREP)

Détenant 2 sièges et 6 suppléants au sein du collège des producteurs, la CPME a défendu les intérêts des PME en **CifREP** sur différents sujets : modifications du cahier des charges de la **REP Bâtiment**, demandes et prolongations d'agrément d'éco-organismes et instauration de la **REP textiles sanitaires à usage unique (TSUU)**.



Comité national de la biodiversité (CNB) : les contributions de la CPME

Très active au sein de cette instance, la CPME a contribué à la rédaction de plusieurs avis, en particulier sur le **foncier et la biodiversité**. Les travaux ont porté sur les liens entre propriété privée et nature ordinaire, avec un focus sur les espaces ruraux et l'agriculture.

Autre sujet ayant mobilisé la CPME : sa participation au groupe de travail abordant le projet de **loi de finances 2025 (PLF)**. L'objectif de ce groupe était de **proposer des solutions pour assurer un meilleur financement de la protection de la biodiversité**, notamment au regard des objectifs fixés par la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB). La CPME a **rappelé son soutien à un financement pérenne de la protection de la biodiversité**. Elle a aussi **insisté sur le besoin de financement de certaines mesures de la SNB** concernant les entreprises, comme celles prévoyant des accompagnements techniques et des études permettant d'identifier les freins à l'intégration de la biodiversité dans l'activité des entreprises.

En revanche, la CPME, attachée à ne pas alourdir les charges sur les entreprises, s'est **opposée à ce que la recherche de ressources nouvelles entraîne la mise en place de taxes supplémentaires**.



Un nouveau chapitre s'ouvre à la CPME. Après les dix années de présidence de François Asselin, l'élection d'Amir Reza-Tofighi marque la volonté de poursuivre résolument l'engagement qui est le nôtre au service des PME et de leurs dirigeants, tout en nous adaptant à un contexte géopolitique en constante évolution.

Construire un environnement favorable au développement d'une croissance durable est dans l'ADN de la CPME. Les PME doivent prendre conscience de leur rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. Ancrées dans leur territoire, elles ont la capacité d'innover et de proposer des solutions durables et inspirantes. Pour y parvenir, nos PME doivent pouvoir s'appuyer sur un cadre normatif qui les guide, les incite et les valorise auprès de leurs marchés, de leurs clients et de leurs partenaires.

Quand elles ne sont pas adaptées aux spécificités des PME, les normes environnementales, bien que nécessaires, représentent un fardeau administratif, voire une entrave à leur développement. C'est contre ce non-sens que la CPME s'est mobilisée depuis des années, militant pour simplifier l'approche et la mise en œuvre du reporting extra-financier ainsi que du devoir de vigilance. Nous avons ainsi obtenu l'allègement de la norme volontaire CSRD⁽¹⁾ pour les PME et la suppression de dispositions surtransposées en droit français.

En revenant sur ces dispositions, nous permettons aux PME de se concentrer sur l'essentiel : l'intégration de pratiques durables dans leur modèle économique.

En 2025, nous proposerons des outils et des ressources pour aider les PME à comprendre les exigences de la CSRD⁽¹⁾ et y répondre. Il s'agit de donner du sens à ces démarches ESG⁽²⁾ et d'obtenir, en retour, une véritable reconnaissance des efforts de ces entreprises de la part de leurs donneurs d'ordre et de leurs financeurs.

Nous serons très attentifs aux propositions annoncées par la Commission européenne dans le cadre de la législation Omnibus⁽³⁾. L'adoption d'un report de deux ans est une première étape. Il doit y en avoir d'autres.

Nous nous mobiliserons également sur les enjeux énergétiques, sur ceux de l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur les défis liés à l'eau, son financement et sa gouvernance. Enfin, le fonctionnement des filières REP⁽⁴⁾ et des éco-organismes resteront un sujet de vigilance fort, en appui de nos filières.

La transition écologique est une opportunité pour les PME françaises de se démarquer et de contribuer à un avenir durable. La CPME reste déterminée à jouer un rôle clé dans cette transformation, tant au niveau national qu'europpéen, afin de garantir que chaque PME puisse participer pleinement à cette nécessaire transition.

La transition écologique est, pour les PME, une opportunité de se démarquer.

Guillaume de Bodard
Vice-président en charge
de la RSE & de l'Environnement
de la CPME



⁽¹⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive ⁽²⁾ Environnement, Social et Gouvernance

⁽³⁾ Initiative de la Commission européenne visant à simplifier plusieurs dispositions réglementaires ⁽⁴⁾ Responsabilité Élargie des Producteurs



Ce document est imprimé par l'Imprimerie SETIG-Abelia qui répond aux critères « Imprim'vert ».

Crédits photos : ©CPME, ©AdobeStock (anatoliy_gleb, fotofabrika, Hand Robot, Julia Amaral, lightpoet, littlewolf1989, Monkey Business, nblxer, PBXStudio, pikselstock, Reese, Santy Hong, scharfsinn86, tzuky333, Wellnhofer Designs)
©Freepik, ©Geoffroy Lasne, ©Studio Dupitier, ©Sophie Palmier

Conception-crédation : www.lagenceplanete.fr

cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



Service Environnement et Développement durable de la CPME :

- sbourgogne@cpme.fr
- zlagarde@cpme.fr
- cmariani@cpme.fr
- vraby@cpme.fr



LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP